



**BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES**
www.théhillac.fr

**Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 7 mars 2014**

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie-Paule Burguin, Gilbert Duval, Mikaël Gombaud, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Patrice Périon, Pascal Ravache, Jérôme Robin, Philippe Saloux, Thierry Vaillant.

Marie-Paule Burguin est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19h00.

- 1) Approbation du compte de gestion 2013
- 2) Approbation du compte administratif 2013
- 3) Règlement du cimetière communal
- 4) Convention cadre de transfert de zones d'activités économiques à la communauté de communes du Pays de Redon
- 5) Fond départemental de solidarité pour le logement
- 6) Divers.

Approbation du compte rendu de conseil du 29 janvier 2014

Aucune observation étant faite le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Approbation du compte de gestion 2013

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (le trésorier) à l'ordonnateur (le Maire). Il doit être voté préalablement au compte administratif, après présentation du compte de gestion et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2- Approbation du compte administratif 2013

Le Maire ne pouvant participer au vote, sous la présidence de Monsieur Christian LEMEE, premier adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2013 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	377 284,10
Recettes	479 401,99
Excédent de clôture	102 117,89

Investissement

Dépenses	339 003,22
Recettes	221 778,48
Résultat de clôture	-117 224,74

Reste à réaliser	-110 534,00
Besoin de financement	-227 758,74

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2013.

3- Règlement du cimetière communal

Hubert Busson, responsable de la commission « environnement – cadre de vie » présente les 50 articles du règlement du cimetière élaboré à partir des règlements de communes voisines et avec les conseils d'un référent du C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement). Après lecture, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement ; celui-ci est consultable en mairie et sur le site internet, il sera affiché à la porte du cimetière et transmis aux instances concernées.

4- Convention cadre de transfert de zones d'activités économiques à la communauté de communes du Pays de Redon

Depuis 2012, les statuts de la communauté de communes du Pays de Redon ont été modifiés dans le sens où les communes transfèrent à la communauté de communes : « la création, la réalisation, la gestion et l'entretien des zones d'activités et d'une façon générale, de toutes zones permettant l'accueil des activités économiques, le cas échéant la reprise de toutes friches à vocation économique ».

Lors du conseil communautaire du 18 mars 2013, le schéma stratégique d'aménagement des zones d'activités a été révisé et ce qui suit a été convenu : « toutes opérations d'extension, de requalification ou de modernisation sur un Parc d'activités communal, identifié par le schéma d'aménagement des zones d'activités économiques et dont la maîtrise d'ouvrage est réalisée par la Communauté de Communes du Pays de Redon, est soumis à la condition préalable de transfert en pleine propriété de l'ensemble des biens immeubles identifiés sur le périmètre de la zone nécessaire au bon fonctionnement de la zone à la Communauté de Communes du Pays de Redon ».

Il est donc proposé la mise en place d'une convention cadre définissant les dispositions générales du transfert des zones d'activités. Ce transfert s'effectuera au cas par cas par procès-verbal établi contradictoirement entre la communauté de communes et la commune concernée précisant l'inventaire des biens et du périmètre transférés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'une mise en place d'une convention-cadre et de procès-verbaux décrivant l'inventaire des biens et du périmètre de chaque parc transféré. Il autorise également le Maire à signer les documents qui seront nécessaires.

5- Fond départemental de solidarité pour le logement

Le fond de solidarité pour le logement est affecté au financement de l'accès et du maintien dans le logement. Il est géré par le conseil général qui propose aux communes et aux communautés de communes de participer à son financement à hauteur de 0,10€ par habitant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote cette participation soit 57,30€ pour la commune de Théhillac avec une population totale de 573 habitants.

6- Divers

6.1) Bar-Multiservices l'Escapade

Des négociations de reprises sont toujours en cours pour l'instant aucune date n'est fixée pour la réouverture.

6.2) Haut Débit

L'entreprise SPIE a été retenue pour la mise en haut débit du secteur du Morbihan Sud et procédera à l'alimentation via la fibre optique de l'armoire téléphonique près de la mairie courant septembre. Ceci permettra aux habitants de recevoir un minimum de 8 méga ou plus en fin d'année.

6.3) Rythmes scolaires

La semaine à 4 jours et demi est repoussée à la rentrée 2015 pour l'école Saint-Pierre Saint-Paul de Théhillac. Un questionnaire a été distribué aux parents d'élèves concernant la question du mercredi pour la rentrée 2014. En effet, le centre de loisirs de Saint-Dolay, à partir de septembre, n'ouvrira que le mercredi après-midi.

6.4) Elections municipales

Il est rappelé qu'une pièce d'identité sera nécessaire pour voter le 23 mars 2014. Le bureau de vote se situera à la salle des Mitaüs.

Lors de cette journée, l'OGEC Saint-Pierre Saint-Paul, à sa demande, a été autorisé à tenir une buvette à proximité puisque le bar ne sera pas encore ouvert.

6.5) Centre Communal d'Action Sociale

La prochaine réunion du CCAS se tiendra à la mairie le jeudi 20 mars 2014 à 18h00.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.
INFORMATIONS DIVERSES**

Le Relais

Un container « Le Relais » a été installé près des containers verre et papier dans le bourg de la commune. Il peut y être déposé :

- tous textiles en bon état pour le réemploi,
- tous textiles en mauvais état (abimés, troués, usés, etc...) pour le recyclage comme le Métisse, notre isolant
- les chaussures en bon et mauvais état aussi
- sacs, ceinture (toute maroquinerie) en bon et mauvais état
- les draps, les rideaux, les couvertures etc...
- les peluches en bon état

Junior Association Pro Jeun's

La junior association Pro Jeun's a été récompensée par le 1er prix des trophées de la vie locale organisé par le Crédit Agricole pour son projet "Breizh-Romania 2014". Une délégation de 4 jeunes s'est rendue à l'Assemblée Générale du Crédit Agricole au forum de Nivillac le 28 Février pour recevoir ce prix des mains du président du conseil d'administration, Alain Guihard: un chèque de 500 EUR. Pro Jeun's participe maintenant au concours départemental.

Festivités: Pro Jeun's organise un loto le Samedi 31 Mai et la 3ème édition du concours de palets le Dimanche 29 Juin.